

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

27 SEP. 2023 *SLOW*

ID : 026-212601652-20230925-DELIB20230908-DE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 27 SEP. 2023

### **OBJET :**

**Demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) déposée par la société EURECAT France, en vue de la création d'une nouvelle unité de broyage et de mise en forme de catalyseurs régénérés sur son site de La Voulte-sur-Rhône**

### **Nombre de conseillers :**

*En exercice : 29*

*Votants : 28*

**N° 2023.09.08**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.  
Madame Evelyne BILBOT est désignée secrétaire de séance

**PRÉSENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Dullio NOVARO, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRÉSENTÉS :** Thierry JAVELAS (pouvoir à S. CHEYNEL), Ellsabeth LUQUES (pouvoir à F. FAYARD), Dan VILLIOT (pouvoir à F. DAMBRINE), Alain COURTHIAL (pouvoir à E. DELPONT)

**ABSENTS :** Thierry SANCHEZ

L'établissement EURECAT exploite depuis le début des années 80 sur la commune de La Voulte-sur-Rhône des installations de traitement de catalyseurs de l'industrie du raffinage du pétrole en vue soit de leur régénération avant remise à leur propriétaire, soit de leur valorisation ultérieure pour récupération des métaux. EURECAT effectue également la présulfuration et le préconditionnement de catalyseurs neufs ou régénérés.

Le site est situé sur la commune de La Voulte-sur-Rhône dans la zone industrielle Quai Jean Jaurès.

Le site de La Voulte-sur-Rhône est réglementé par l'arrêté préfectoral n°2007-362-12 du 28/12/2007 et ses arrêtés complémentaires au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. Il relève du seuil haut de la directive SEVESO (SH) pour le stockage de catalyseurs contenant des composés de cobalt et de nickel, classés dangereux pour l'environnement.

En 2018, le site d'EURECAT a fait l'objet d'un agrandissement par l'acquisition des parcelles adjacentes appartenant à l'entreprise PORCHER. A ce titre, EURECAT a fait la demande d'augmentation des capacités de stockage des catalyseurs. Cette demande n'a pas été considérée comme substantielle au regard de l'article R181-46 du code de l'environnement. Cette modification a fait l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire n°07-2018-06-18-003 abrogé par l'arrêté préfectoral complémentaire n°07-2019-24-12-001 du 7 Janvier 2020.

Conformément à l'article R. 515-98 du Code de l'Environnement, tous les 5 ans, EURECAT réexamine l'étude de danger du site. Une notice de réexamen a été rédigée en parallèle conformément à l'avis du 08/02/17 relatif au réexamen quinquennal des études de dangers des installations classées pour la protection de l'environnement de statut Seveso seuil haut. En mai 2021, EURECAT a transmis la mise à jour de l'étude de dangers basée sur l'étude de dangers validée en 2015 et l'addendum de février 2017, réalisés par le bureau d'études APAVE.

Dans le cadre du projet France Relance mis en place par le gouvernement français et soutenu financièrement par l'Union Européenne pour accélérer les transformations écologiques, industrielles et sociales, EURECAT a présenté un projet permettant :

- de mettre au point une technologie innovante d'enrobage pour améliorer la qualité des catalyseurs et réduire les émissions de poussières ;
- de réintroduire des catalyseurs usés dans la fabrication de catalyseurs neufs.

Ce projet comprend 3 briques technologiques :

Brique 1 : Technologies de tri et d'enrobage ;

Brique 2 : Traitement des produits difficiles ;

Brique 3 : Technologie poudre et de mise en forme.

La brique 1 a permis :

- L'ajout d'un trieur alvéolaire sur une unité de régénération,
- La mise en place d'un procédé d'enrobage des catalyseurs permettant d'ajouter un cycle de régénération.

La brique 2 a permis la mise en place d'un filtre pour le traitement des produits poussiéreux sur un four d'une unité de régénération.

Les briques 1 et 2 ont fait l'objet d'un porter à connaissance déposé en décembre 2021. Ces modifications sont jugées notables mais non substantielles.

La brique 3 comprend l'installation d'une nouvelle unité de broyage et de mise en forme dans l'un de ses bâtiments situés sur son site de production à La Voulte-sur-Rhône. Ce projet relève d'une rubrique 47XX. En référence au II de l'article R.122-2 du code de l'environnement, le projet peut être soumis à évaluation environnementale après un examen au cas par cas.

La décision des autorités suite à la demande d'examen au cas par cas transmise le 11 février 2022 est que le projet de création d'une unité de broyage et de mise en forme de catalyseurs n'est pas soumis à évaluation environnementale.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité dans la cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :**

- **EMET** un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) déposée par la société EURECAT France, en vue de la création d'une nouvelle unité de broyage sur son site de La Voulte-sur-Rhône (07800).

Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
Reçu en préfecture le 27/09/2023  
Publié le 27 SEP. 2023 SLOW  
ID : 026-212601652-20230925-DELIB20230908-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

*J. Alessi*



The seal is circular with the text "MAIRIE DE LIVON-SUR-DROME" around the top and "26250" at the bottom. The center features a coat of arms with a sun, a tower, and a bridge. A signature is written across the seal.

La secrétaire de séance,

*B. H.*

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 27 SEP. 2023